

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-68
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 juin 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 9 juin 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 31

Nbre de suffrages exprimés : 33

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Denis NEDEZ. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA. Arnaud JACQUOT. Stéphanie GAUTIER. Armando LOPES. Omar RABEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Roland GAMBERI. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Coralie GUILLAUME. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO

Excusés : Dominique DANGEL. Martine LAMBERT

Absents :

Pouvoirs : Dominique DANGEL donne pouvoir à Lise VURPILLOT
Martine LAMBERT donne pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 2 juin 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Arnaud PAVILLARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

**RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE
COHESION SOCIALE 2025 (DSUCS)**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260609-2026-68-DE .../..
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

*Extrait du registre des délibérations n°2026-68***RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE 2025 (DSUCS)**

Monsieur le Maire rappelle qu'au titre de l'exercice budgétaire 2025, la Ville a perçu une Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale d'un montant de **991 071 €**.

En l'absence de rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville élaboré par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (article 1 et 2 du décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015), les communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale restent tenues de produire un rapport annuel qui retrace les actions de développement social/urbain entreprises et les conditions de leur financement.

Au cours de l'année 2025, la Ville de Valentigney a mis en œuvre les actions de développement social, urbain et de cohésion sociale suivantes :

Contrat de Ville Unique (CVU)

Le contrat de ville s'articule autour de 3 axes :

- Un projet global de cohésion sociale visant les objectifs définis dans l'article 1 de la *loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014*.
- Un programme d'actions pluriannuel décliné au travers de 5 champs prioritaires (Activité économique, emploi, cohésion sociale, citoyenneté et vivre ensemble).
- Les modalités de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de révision du contrat.

En 2025, la Ville s'est engagée dans les 5 champs prioritaires du CVU à hauteur de :

	<i>Coût de l'action</i>	<i>Part ville nette</i>
<i>Développement de l'activité économique et de l'emploi</i>	59 078 €	36 523 €
<i>Cohésion sociale</i>	666 855 €	327 622 €
<i>Citoyenneté et vivre ensemble</i>	160 445 €	115 110 €
TOTAL	886 378 €	479 255 €

La participation nette de la Ville au Contrat de Ville Unique pour l'exercice 2025 s'élève à 479 255 €.

Crédits de droit commun

Le financement des actions de cohésion sociale, en sus des crédits additionnels « Politique de la Ville » (Budget Opérationnel de Programme n°147), passe également par la mobilisation des moyens et crédits de droit commun suivants :

<i>Centre Social de Valentigney</i>	58 633 €
<i>Franças du Doubs</i>	230 070 €
<i>Maison Pour Tous</i>	18 920 €
<i>Service jeunesse municipale</i>	140 715 €
TOTAL	448 338 €

La participation nette de la Ville au titre du fonctionnement des structures et services vecteurs de cohésion sociale au titre de l'année 2025 s'élève à 448 338 €.

Programme de Réussite Éducative (PRE)

Le Programme de Réussite Éducative vient en complément des dispositifs éducatifs existants, et ne se substitue à aucun autre programme.

L'objectif de la démarche est de donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

La mission principale est de construire, avec le jeune et sa famille, un Parcours de Réussite Éducative.

Les champs d'intervention mobilisent un ensemble de ressources dans différents domaines : socio-éducatif, social, loisirs et épanouissement personnel et de santé, visant la « réussite éducative ».

La démarche est à la fois éducative (promotion de l'autonomie, accès aux savoirs), de remédiation (rétablir des liens avec les institutions), préventive (dépister les difficultés précoces) et parfois corrective (en cas de ruptures), sans oublier de considérer les parents comme partenaires du parcours de réussite éducative de leur enfant. Cet accompagnement « personnalisé », avec une intervention « sur mesure » inscrite dans la durée et mise en œuvre par une équipe de professionnels, doit aider au développement personnel.

Le montant définitif du programme s'est établi à 125 500 €.

La participation nette de la Ville au Programme de Réussite Éducative développé par le Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2025 s'élève à 72 500 €.

Médiation sociale

La Ville de Valentigney est dotée de deux postes de médiateurs sociaux à temps plein mis à disposition par l'association Profession Sport et Loisirs.

Ecouter, dialoguer, prévenir une situation conflictuelle, favoriser l'accès aux droits, accompagner des projets de la vie locale... : par leur présence sur le terrain, les médiateurs sociaux facilitent les relations sociales au quotidien. Leur action se déploie dans trois grands domaines : espace public et habitat collectif, accès aux droits et aux services, transports en commun.

Visant un double objectif de tranquillité publique et de cohésion sociale, l'action des deux médiateurs se déploie selon les axes suivants :

- Renforcer la présence humaine : par leur présence active, leur capacité à « aller vers », les médiateurs créent ou rétablissent une relation de confiance entre les personnes et les acteurs locaux.
- Prévenir et apaiser les situations conflictuelles : le recours aux médiateurs permet de lutter contre le sentiment d'insécurité, d'apaiser les tensions, de régler les différends, des troubles de voisinage... par d'autres voies que la police ou la justice.
- Faciliter l'accès aux droits et aux services, favoriser l'autonomie des personnes.

La participation nette de la Ville à l'action de médiation sociale au titre de l'année 2025 s'élève à 28 824 €

Le montant des interventions en matière de Développement Social, Urbain et de Cohésion sociale, regroupant les efforts réalisés à travers la Politique de la Ville et l'action permanente de la collectivité, s'élève à **1 028 917 € en 2025**.

Il est à comparer au montant de la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale** de 991 071 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré,
A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées :

- **PREND ACTE** du présent rapport

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire

Philippe GAUTIER